



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Contrôles et sécurité sanitaire des laits infantiles

Question écrite n° 12536

### Texte de la question

M. Éric Woerth appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur les récentes alertes sanitaires concernant des lots de laits infantiles. En effet, plusieurs rappels de produits ont été motivés par une suspicion de présence de toxines thermostables, notamment de type cérulide. Ce serait lié à l'utilisation d'ingrédients spécifiques : les acides gras ARA (acide arachidonique) et DHA (acide docosahexaénoïque) issus de procédés de fermentation. Le retrait des lots est une réponse d'urgence indispensable, mais l'origine microbiologique du risque soulève des interrogations sur la sécurité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement pour ces composants essentiels. La persistance de ces toxines, malgré les processus de stérilisation classiques des poudres, démontre la nécessité d'augmenter la vigilance autour des matières premières en amont. Il lui demande si une enquête de traçabilité et de conformité a été élargie à l'ensemble des fournisseurs d'ingrédients ARA/DHA issus de fermentation, au-delà des seules marques ayant procédé aux rappels ; si des protocoles de tests systématiques sur les toxines thermostables sont désormais imposés aux industriels pour tous les laits infantiles utilisant ces additifs de fermentation et enfin quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour garantir que de tels incidents ne se reproduisent plus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Woerth](#)

**Circonscription :** Oise (4<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12536

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [3 février 2026](#)